

### République Française Département LOIRET Canton de MONTARGIS VILLE DE VILLEMANDEUR

## ARRETE N° 2025\_0514

#### ARRETE PERMISSION DE VOIRIE TRAVAUX RUE JODON

Le Maire de Villemandeur;

- Vu la demande en date du 23 juillet 2025 par laquelle l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 213 rue du Christ 45200 Amilly, représentée par Monsieur Benoit LOISEL, demande l'autorisation d'effectuer un renouvellement de branchement eau sur le domaine public, rue Jodon à Villemandeur,
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983
- Vu le réglement général de voirie du 16/09/66 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales :
- Vu l'état des lieux :

#### ARRETE

#### **Article 1- Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : renouvellement de branchement eau, au 22 rue Jodon à VILLEMANDEUR, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

#### Article 2 - Prescriptions techniques particulières

#### **DISPOSITIONS SPÉCIALES**

Après travaux, le domaine public occupé sera remis dans son état initial.

Les cotes de niveau de trottoir doivent être respectées.

Tous ces travaux sont à réaliser par le pétitionnaire et à ses frais.

Le cheminement des piétons sera préservé, sécurisé et redirigé à l'aide d'une signalétique réglementaire adaptée.

#### DÉPOT

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

#### Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise SUEZ EAU FRANCE devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

#### Article 4 - Implantation ouverture de chantier et récolement

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 30 jours

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture de chantier est fixée au 16 septembre 2025.

#### Article 5 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration communale comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### Article 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté de remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 15 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

#### Article 7 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa réception et de sa publication.

Fait à VILLEMANDEUR, le 24/07/2025

Denise SERRANO

Date d'affichage: 24/07/2025

<u>DIFFUSIONS</u>
Le bénéficiaire pour attribution
La commune de VILLEMANDEUR pour attribution

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie de Villemandeur.

SUEZ Eau France

TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin



92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel:

Fax:

2530050594.253001DOv03.02@captidec.fr

Réf. Protys

2530050594.253001DOV03

N° affaire 61–4358939

VILLEMANDEUR DAC 45700 VILLEMANDEUR France

Courriel: urbanisme@mairie-villemandeur.fr

Tel: +33238071688

Fax:

Objet: Demande d'Occupation de voirie pour travaux (Cerfa n°14023\*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande de permission de voirie, d'autorisation de voirie, de permis de stationnement et d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

 Fait à:
 NANTERRE CEDEX 9

 Le:
 23/07/2025

 Signataire:
 LOISEL Benoît

(Accompagnement\_V5.10\_1.02)



#### Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 à L2215-5



#### Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Par	ticulier 🔲	Service public	Maître d'oeuvre ou c	conducteur d'ope	ération 🔲	Entreprise 🗵		
Dénomination : SUEZ Eau France								
Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220								
45000								
Code postal : 45200 Localité : AMILLY  Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS			Pays : France					
Fax : 2530050594.2	53001DOV0	Indicatif pay 3 02@captidec.fr	S :					
Si le bénéficiaire est différent du demandeur								
Dénomination :								
Adresse :								
Code postal :	ode postal :Localité :				Pays:			
	Prénom contact :							
Téléphone :								
	Indicatif pays :							
Courriel :								
Localisation du site concerné par la demande								
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°								
Hors agglomération ☐ En agglomération ⊠								
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application Point de Repère (PR) routier de fin d'application  Adresse Numéro : 22 Nom de la voie : RUE JODON								
Adiesse ignifiero ignifica la gole								
Code postal : 45700 Localité : VILLEMANDEUR								
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :								
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :								
Nature et date des travaux								
Pose de compteur / branchement aux réseaux 🔲 (1)								
	Pose	de clôtures	Pose de portai	il (portillon)	Pla	ntations		
A l'alignement	oui 🗌	non 🗵	oui 🗌 noi	on 🗵	oui 🗌	non 🗵		
En retrait de l'alignement		mètres	n	mètres		mètres		
Dépôt ou stationnement [ 2 Saillie ou Surplomb 2 Aménagement d'accès 2 Ouvrages divers 1 (1)					divers 🗌 (1)			
Station service Renouvellement Création								
Autres  Renouvellement branchement eau								
Date prévue de début d'application : 16/09/2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 90								
Nota: Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.								

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

(DOV\_P1\_V6\_v1.04)

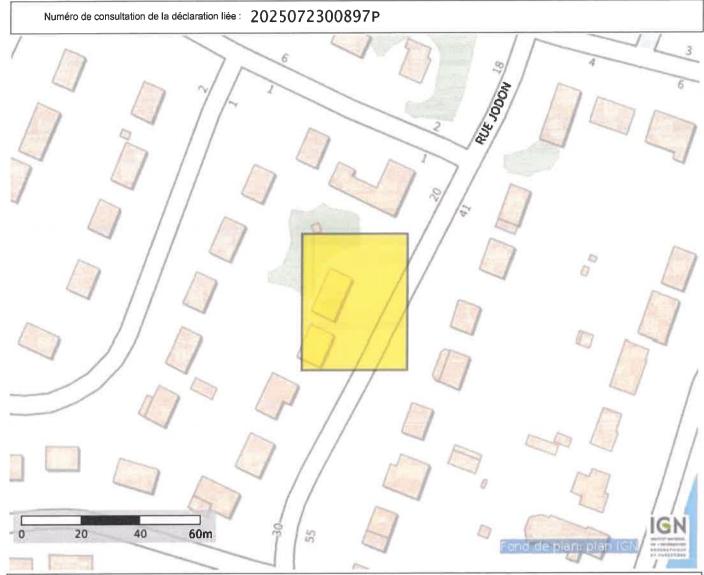
La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)						
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :						
Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage						
ou Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service						
stationnement Autres (à préciser) :						
Saillie ou surplomb (2)						
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres						
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres						
Aménagement d'accès (2)						
Avec franchissement de fossé Diamètre du tuyaumillimètres Longueurmètres						
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :						
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres						
Ouvrages divers <sup>(1)</sup>						
Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle						
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :						
Eau potable Eaux pluviales GDF GDF Opérateurs réseaux						
Eaux usées   EDF Autres (à préciser)						
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs						
Tranchée longitudinale mètres mètres						
Tranchée transversale mètres mètres						
Fonçage mètres mètres						
Aménagement de surface ou équipements :						
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipements de la route						
Autres (à préciser)						
Pièces jointes à la demande						
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.						
1 - Pour toute demande						
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000ème ☒(3) Photos ☐						
2 - Pièces complémentaires par nature de demande						
2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb						
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème						
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine						
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème						
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ème						
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 eme						
J'atteste de l'exactitude des informations fournies 区 Numéro d'affaire : 61-4358939						
Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 23/07/2025						
Nom : LOISEL Prénom : Benoit Qualité :						
Nom:						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

<sup>(3)</sup> Extrait cadastral ou équivalent

# Plan détaillé



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie

678330.4877881535

6765118.9571714895

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,70942584339685 47,98575733401935 2,70990148857129 47,98575733401935 2,70990148857129 47,98615467969881 2,70942584339685 47,98615467969881 2,70942584339685 47,98575733401935

(PlanDetail\_Protys\_v1.01)